

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



Décret n° 2022-422 du 22 juillet 2022
portant nomination du directeur général de l'agence congolaise
des systèmes d'information

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2-2015 du 4 février 2015 portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé agence congolaise des systèmes d'information ;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n° 82/595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n° 92/011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu ensemble les décrets n°s 2021-301 du 15 mai 2021 et 2021-302 du 16 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-333 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre des finances, du budget et du portefeuille public ;

Vu le décret n° 2021-673 du 31 décembre 2021 portant organisation du ministère des finances, du budget et du portefeuille public ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Lord Marhyno GANDOU est nommé directeur général de l'agence congolaise des systèmes d'information.

Article 2 : Monsieur Lord Marhyno GANDOU percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Lord Marhyno GANDOU, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

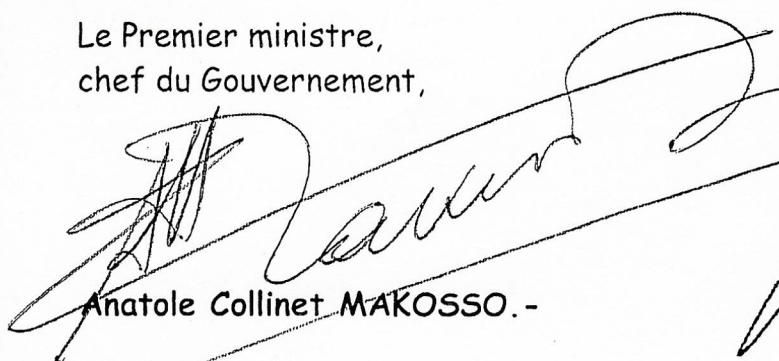
2022-422

Fait à Brazzaville le 22 juin et 2022


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,


Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre des finances, du
budget et du portefeuille public,


Rigobert Roger ANDELY.-